République et Canton de Neuchâtel

COMMUNE DE LA TENE

CONSEIL GÉNÉRAL

Procès-verbal N°23

Séance extraordinaire du jeudi 18 février 2016 à 19 h 30

à l'Espace Perrier, salle « La Tène »

Ordre du jour :

Partie officieuse (de 19 h 30 à ~20 h 00)

Présentation du projet d'extension du collège Billeter par le mandataire

Partie officielle

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance ordinaire du 17 décembre 2015
3. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant un crédit d'engagement de 1.555 million de francs pour l'extension et la modification du collège Billeter sur le site scolaire de Marin
4. Projet de fusion E2L : avancement et planification du projet, informations du Conseil communal, discussion
5. Interpellations et questions
6. Lettres et pétitions
7. a) Communications du Conseil communal
   b) Communications du bureau du Conseil général
8. Divers

* * * * *

Partie officieuse

Daniel Rotsch demande aux personnes présentes de prendre place afin que la partie officieuse puisse commencer. Il précise que le projet, pour sa phase technique, sera présenté par Laurent Siliprandi, tout cela dans un laps de temps d'environ une demi-heure, avec une partie questions/réponses. Il ne faut pas hésiter à poser des questions au point de vue technique et ensuite il y aura le débat politique. Il donne la parole à Laurent Siliprandi.

Laurent Siliprandi remercie de l'accueil, dresse un bref historique du pourquoi du projet et passe à sa présentation sur écran.

Yannick Butin remercie Laurent Siliprandi de sa présentation et passe à la partie questions/réponses.

Jean-Paul Ros pose la question de savoir si le projet est renvoyé au 8 mars, par exemple, s'il serait encore réalisable.

Laurent Siliprandi répond par la négative. Le Conseil communal devra engager le crédit avant la fin du délai référendaire. Si le projet est accepté ce soir, le délai référendaire est fixé au 6 avril et à cette date il faut que tout soit prêt pour les adjudications. Ce n'est pas tellement la réalisation qui pose problème mais les préparations. Par exemple, lorsqu'il faudra commander les fenêtres, il y aura 8 semaines de délai avant de pouvoir les poser. Si on repousse le projet au 8 mars, cela ne remet pas en cause le projet en tant que tel mais le fait qu'il soit disponible pour la rentrée 2016 et pas en automne.

Alain Maurissen pense, vu l'état d'avancement du projet, qu'on peut envoyer les appels d'offres avant d'avoir un accord formel.

Laurent Siliprandi répond que l'établissement des appels d'offres, leur retour et l'adjudication doivent être réalisés dans un certain délai. Si on décale de 4 semaines, tout se décale de 4 semaines. C'est le délai dont on a tenu compte pour les commandes. De plus, le gros-œuvre tombe sous le coup des marchés publics. Il est nécessaire de respecter la procédure à des dates précises. On sait qu'il s'agit de 7 semaines. Dès le moment où on décide de lancer un appel d'offres, il y a encore un délai référendaire de 3 semaines, qui n'existe pas avec les adjudications traditionnelles. Le planning présenté est serré mais tenable si on suit bien les entreprises. On ne peut vraiment pas encore allonger les délais exposés.

Gérard Gremaud pose une question sur la stratégie qui sera appliquée pour les appels d'offres, car à partir de 250'000 francs, il lui semble qu'il s'agit d'une procédure ouverte.

Laurent Siliprandi répond que les marchés publics ne se feront pas par montant global mais par CFC. Dans un ouvrage comme celui-ci, il y a toute une série de thèmes différents, tels les sanitaires, l'électricité, la construction en bois, les terrassements, la peinture, etc. Les marchés publics s'appliquent à chaque mandat. Il ne s'agit pas d'un mandat global. Chaque entreprise sera mandatée comme pour une construction traditionnelle. Il y a un seul montant qui dépasse les marchés publics sur invitation, c'est le montant qui concerne la construction en bois et qui va dépasser les 250'000 francs.

Gérard Gremaud ne comprend pas pourquoi dans le rapport du Conseil communal, on explique que le collège de Vigner va couvrir les besoins du centre scolaire alors qu'il a été dit que ce n'était pas le cas.

Laurent Siliprandi répond qu'il a fait un bref historique pour présenter le projet, cité le collège de Vigner parce qu'on a vu qu'on ne pouvait pas mettre de containers car cela posait plein de problèmes. C'est là que le Conseil communal s'est demandé, de manière assez légitime, si on en avait vraiment besoin. On a eu ensuite des séances avec l'EOREN et on en est arrivé au projet présenté tout à l'heure. Il en a parlé puisqu'il a été convié pour l'aspect technique. Il n'aurait peut-être pas dû…

Yannick Butin remercie Laurent Siliprandi d'avoir répondu aux questions.

- Applaudissements -

Partie officielle

Le président Jean Dominique Röthlisberger (GCD-PLRT) s'exprime en ces termes :

« Mesdames, Messieurs,

Après cette présentation, j'ai le plaisir d'ouvrir cette séance extraordinaire du Conseil général. Je salue tous les membres du Conseil général, où, comme vous avez pu le constater, il manque passablement de monde, le Conseil communal in corpore, l'administrateur et le personnel communal. Je salue également la presse et le public. Vous avez été régulièrement convoqués à cette séance avec l'ordre du jour. Vous avez reçu sur votre place une question écrite. Y a-t-il une demande de modification de l'ordre du jour ?

Cela n'étant pas le cas, nous l'acceptons tel que présenté. Pour le point 1, j'invite le secrétaire à procéder à l'appel. ».

1. Appel

Le secrétaire Michel Planas (ELT) procède à l'appel comme suit :

30 présents ; 7 excusés : Richard Bischof (GCD-PLRT), Claude Burgdorfer (GCD-PLRT), Manuel João Carneiro Costa (PSLT), Eric Caron (PSLT), Jean Paul Droz (PSLT), Michel Montini (GCD-PLRT) et Ted Smith (GCD-PLRT) ; en retard : Jan Homberger (GCD-PDC) ; absent : José Luis Geijo (GCD-PLRT). **La majorité est fixée à 16**.

2. Procès-verbal de la séance ordinaire du 17 décembre 2015

La parole n'étant pas demandée, le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 décembre 2015 est adopté à l'unanimité.

3. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant un crédit d'engagement de 1.555 million de francs pour l'extension et la modification du collège Billeter sur le site scolaire de Marin

Le président signale que vous avez eu cette présentation par Laurent Siliprandi avant la partie officielle et passe la parole au Conseil communal, par **Yannick Butin**.

« Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les conseillers généraux,

Tout d'abord, je remercie notre architecte pour sa présentation préalable à cette séance qui a permis sans doute de répondre à toutes vos questions techniques sur le projet d'extension du collège Billeter qui vous est soumis ce soir.

En guise d'introduction à ce point à l'ordre du jour, je souhaiterais vous faire une présentation la plus exhaustive et transparente possible afin que nous ayons tous la même vue sur le contexte et les démarches effectués sur ce projet jusqu'à ce jour. Nous faisons tous partie d'une équipe œuvrant pour la collectivité publique en général, en faveur des enfants en particulier ce soir.

Pour commencer, voici les quelques éléments déclencheurs de ce projet.

- L'augmentation de population suite à la création récente de quartiers d'habitations et à l'arrivée prochaine de nouveaux projets. Il en découle inévitablement des enfants supplémentaires que nous devons accueillir dans nos écoles.
- La rénovation des filières votée par le Grand Conseil en février 2014. Cette modification est entrée en vigueur déjà en 2015 pour les 9e HarmoS mais ne nous concerne directement à Marin que depuis la 10e HarmoS dès 2016, les 9e HarmoS étant réunis au collège du Vigner à Saint-Blaise.

En quoi consiste vraiment cette rénovation des filières ?

Pour expliquer cela en quelques mots, je vais faire une comparaison de quelques points nous concernant directement.

La formation des classes était, jusqu'à présent, effectuée par section. Les forts en maturité, les moyens en moderne et les moins bons en préprofessionnelle. Désormais, toutes les classes seront mélangées pour obtenir une certaine hétérogénéité de niveau scolaire. En parallèle à cela, une notion de niveaux a été créée dans 5 matières uniquement. Les enfants vont par conséquent être dispatchés en fonction de leur niveau (1 ou 2) dans chaque matière.

Au niveau des horaires, cela implique que toutes les périodes pour les 5 matières à niveaux (mathématiques, français, anglais, allemand et sciences) devront être données à tous les élèves d'un degré (10e HarmoS dans notre cas présent) en même temps. Si pour des raisons évidentes, cela ne pose pas de problème pour les maths et les langues, c'est toutefois plus difficile pour les sciences car il faut pour cela avoir à disposition suffisamment

de salles de physique/chimie pour les accueillir tous ensemble. C'est l'objet principal de notre demande à l'ordre du jour de ce Conseil général, à savoir permettre la mise en œuvre effective de la rénovation des filières.

A propos des effectifs par salle, la taille des groupes est désormais plus petite. L'effet de ce détail est que nous aurons un groupe de plus que de classes, ce qui nécessite une salle de classe supplémentaire qu'auparavant.

Qu'avons-nous envisagé comme pistes avant d'arriver à la solution proposée aujourd'hui ?

L'utilisation de salles de l'Espace Perrier : cette solution a priori la plus simple et la moins chère n'est finalement pas du tout envisageable car la taille des salles et les infrastructures ne sont pas adaptées avec les conditions d'accueil des enfants.

Le déplacement des enfants au collège du Vigner à Saint-Blaise : tout simplement, le Vigner est lui aussi plein et il est donc impossible d'y amener des classes supplémentaires.

La réaffectation de salles, des préaux (par fermeture et aménagement de salles) dans les différents bâtiments scolaires, y compris la bibliothèque, l'OCOSP et les Tertres n'est pas des plus efficace en termes fonctionnels. En effet, déplacer des gens ne libère pas de place car il faudra toujours les loger quelque part et mélanger les degrés d'enseignement (petits et grands) dans un même bâtiment, ce qui n'est pas une solution optimale pour les enfants car cela provoquera inévitablement des conflits dans lesquels les plus petits seront toujours perdants. Nous ne souhaitons pas favoriser ces conditions défavorables.

Une autre variante étudiée a été celle de constructions temporaires sous forme de Portakabin installées sur le site scolaire. Mis à part des problèmes techniques et architecturaux qui auraient éventuellement pu être réglés, l'approfondissement de cette solution a montré que pour répondre aux conditions énergétiques cantonales pour ce genre de construction, nous ne pouvions pas prendre le module premier prix comme nous avions pensé initialement, et qu'il faudrait en sus recourir à une gamme avec une isolation phonique et thermique très élevée. Cela aurait induit une augmentation non négligeable des coûts de cette solution qui a fait chercher une autre solution technique, l'EOREN ne souhaitant plus mettre la somme estimée en fin d'étude pour du temporaire uniquement.

Est donc venue à l'idée la solution d'extension du collège Billeter qui vous est proposée aujourd'hui et techniquement détaillée par notre architecte en préséance.

Pour mieux se rendre compte de quoi l'on parle au niveau financier, voici une comparaison des coûts de plusieurs solutions.

J'espère que vous arrivez à voir les chiffres de ce tableau ; il est découpé tout d'abord en 3 parties horizontales.

	MO	Provisoire 3 ans max TTC	Provisoire 5 ans TTC	Définitif TTC
Salle EFA	C	80'650.-	80'650.-	80'650.-
2 salles physique / chimie	C	22'600.-	22'600.-	
	E	338'600.-	338'600.-	338'600.-
4 nouvelles salles	C	56'500.-	56'500.-	1'081'500.-
	E	230'000.-	666'360.-	
Frais d'études et honoraires	C	47'500.-	47'500.-	353'050.-
Démontage	C			**39'750.-
	E	25'000.-	*237'600.-	
Sous-Total	C	207'250.-	207'250.-	1'554'950.-
	E	593'600.-	1'242'560.-	338'600.-
Total	E+C	**800'850.-**	**1'449'810.-**	**1'893'550.-**
Loi sur l'énergie (SENE)	permis	☹	☺	☺

* Frais de démontage et remontage dans un autre cercle scolaire
** Installation de chantier et démontage préau

En haut, les frais fixes quelle que soit la solution technique envisagée. Il s'agit là des coûts pour l'aménagement de la salle 107 en salle EFA (économie familiale) et l'équipement de 2 salles avec le matériel nécessaire pour les cours de physique et chimie. Au milieu, les frais

variables en fonction de la solution technique envisagée. Et en bas, les totaux de chaque colonne.

Si l'on prend la colonne de gauche (provisoire à 3 ans), il s'agit là du même genre de solution que certains d'entre vous, notamment la commission financière, ont reçu d'un commissaire pas plus tard que ce mardi. Vous pourrez même remarquer que nous avions trouvé un peu moins cher (230'000 francs) que l'offre que vous avez reçue cette semaine. Mis à part le fait que c'est la première idée que nous avions envisagée il y 6 mois déjà, il faut comprendre que ce produit n'est pas utilisable dans notre situation pour différentes raisons :

- Malgré l'aspect temporaire de l'objet, les services cantonaux n'auraient jamais pu valider un permis de construire pour ce genre de Portakabin pour des notions principalement énergétiques.
- Les isolations phoniques ne sont pas assez bonnes pour effectuer des cours dans ces locaux selon les retours d'enseignants ayant déjà enseigné dans ce type de structure.
- Les tailles des fenêtres ne sont pas assez grandes pour remplir les normes pour des salles de classe.

Il ne faut pas oublier que ce coût attractif à première vue de 230'000 francs est uniquement pour l'acquisition des modules pour 4 classes. Il faut y ajouter tous les frais autour (transport, installation, raccordement aux services, puis à la fin, évacuation). Cela amène tout de même cette solution à un prix total de 800'000 francs pour une utilisation limitée à uniquement à 3 ans, soit près de 270'000 francs par an et avec la certitude de ne plus rien disposer ensuite.

Tout cela nous a amenés à faire évoluer cette solution technique vers la colonne présentée au milieu du tableau, à savoir du « provisoire qui dure », soit une solution provisoire susceptible d'être exploitée pendant au moins 5 ans.

Afin de répondre à toutes les conditions nécessaires et légales (normes énergétiques, phoniques et luminosité), le modèle qui pouvait être retenu avait un coût réel 3 fois supérieur au module initial (666'000 francs). Avec cela, le coût pour le démontage de ces modules après usage prend aussi l'ascenseur avec 235'000 francs au lieu de 25'000 francs. Au total, nous arrivions à un montant de 1'450'000 francs pour une solution provisoire, il faut bien le rappeler.

Enfin, la colonne de droite relate le projet de ce soir. On y retrouve le montant du crédit de la commune de 1'550'000 francs ainsi que la demande de crédit de 350'000 francs qui sera demandée au Conseil intercommunal de l'EOREN.

La solution d'extension du collège Billeter possède des conditions spéciales, comme vous l'a expliqué notre architecte en début de séance, qui font que les prix sont légèrement supérieurs à une construction dite « normale » :

- La courte durée des travaux fait que beaucoup de parties seront préassemblées en atelier et ensuite montées sur place. De plus, des matériaux spéciaux et à séchage rapide seront aussi utilisés pour accélérer sa réalisation.
- La période estivale ne favorise pas la disponibilité des employés de construction.
- L'exemplarité demandée pour les bâtiments communaux ne simplifie pas la réalisation et n'allège pas la facture finale, …au contraire même ! Malgré un assouplissement des normes envisageable sur une partie des conditions Minergie pour ce bâtiment, il en reste néanmoins très contraignant en termes de coefficient d'isolation. En effet, une dérogation par le SENE au sens strict du terme ne peut être obtenue que sur une demande concrète avec un permis de construire mais nous avons à ce jour un préavis positif écrit de ce service de l'Etat indiquant les conditions à remplir pour une acception de dérogation, grâce en partie à notre nouvelle installation de chauffage.

Le planning est très ambitieux avec un temps de préparation administratif et technique de 6 mois seulement et la durée des vacances scolaires pour les travaux en eux-mêmes (6 + 2 semaines [joutes]). Le but étant de ne pas faire de travaux de construction pendant les

cours à cause du bruit notamment mais aussi des perturbations d'attention et des risques de danger pour les enfants.

Pour finir l'aspect financier, il est à noter que seule la dette correspondant au montant de la demande de crédit sera ajoutée à la dette communale. Toutes les charges de cette dette seront couvertes intégralement par l'EOREN et n'impacteront donc pas du tout notre compte de fonctionnement, ni celui de la future commune si la fusion est acceptée.

Contrairement à l'idée qui a couru durant les discussions de préparation de cette séance et que nous avions aussi imaginé au départ, les besoins du collège Billeter avec ces salles spéciales, ne sont pas que temporaires et ne ils seront pas comblés par la construction du nouveau collège de Saint-Blaise « les 4 fantastiques ».

En effet, les 2 communes sont complémentaires à ce niveau. Saint-Blaise accueillera toutes les 7e, 8e et 9e HarmoS, aussi bien pour les salles de classe que les salles spéciales de biologie, pas reconnues par le Canton. Quant à Marin, il est prévu pour toutes les 10e et 11e HarmoS en termes aussi de salles de classe et de salles spéciales physique et chimie.

En sus, n'oublions pas que « les 4 fantastiques » (selon le nom du projet de la commune de Saint-Blaise) seront réalisés sur plusieurs années et qu'à ce jour il faut compter sur une durée d'au minimum 3 à 4 ans avant d'espérer voir ces nouveaux bâtiments être complètement réalisés.

Nous arrivons à la conclusion que les besoins en salles de classe à Marin sont pérennes, que le projet des « 4 fantastiques », même s'il est construit dans 3 ou 4 ans, ne pourra pas combler les besoins en salles pour les classes du collège de Marin, et que, dimensionné il y a déjà plus de 4 ans avec des besoins qui changent également à Saint-Blaise accuse également une augmentation de la population.

Y a-t-il un plan B ? Oui, mais il n'est pas légal.

La direction du centre du Bas-Lac ne pourra pas appliquer la rénovation des filières pour les enfants de 10e HarmoS à la rentrée 2016 ce qui les mettra hors la loi. Il leur faudra regrouper les enfants par niveau en sciences afin de pouvoir caser les périodes de sciences non simultanément. Cela reviendra finalement à l'ancien système en recréant artificiellement des sections.

Un avantage de la rénovation des filières est d'avoir une hétérogénéité dans la formation des classes, ce qui apporte une certaine synergie positive par auto-motivation des enfants les uns avec les autres.

Priver les adolescents de cette évolution dans le système éducatif crée aussi une école à deux vitesses car les autres centres scolaires de l'EOREN mettront eux en application la nouvelle loi dans leurs classes de 10e HarmoS.

En sus, j'attire votre attention sur le fait que le comité scolaire de l'EOREN est complètement acquis au projet d'extension du collège Billeter, dont l'EOREN assumera l'intégralité de la charge financière et qui ne coûtera rien à La Tène (hormis en termes du coût de l'écolage).

Je me permets de citer le courrier du 17 février 2016, soit il y a un jour, du comité scolaire de l'EOREN à l'attention du Conseil communal, soit :

Extension du collège Billeter

Messieurs les conseillers communaux,

Par la présente, notre autorité vous confirme qu'elle soutient le projet d'extension du collège Billeter, projet répondant à des besoins scolaires reconnus et impératifs.

Après avoir consulté le groupe de travail des bâtiments de l'éorén - qui a suivi le développement des différentes variantes de ce projet et qui a émis un préavis positif sur le projet définitif - notre autorité portera le rapport à l'ordre du jour du conseil intercommunal de l'éorén du 22 mars prochain.

Le rapport éorén portera sur le dédommagement financier de la commune de La Tène, mais également sur une demande de crédit de CHF 350'0000.- pour l'équipement des salles spéciales.

Nous vous présentons, Messieurs, l'expression de notre parfaite considération.

Après confrontation de toutes les propositions et questions ouvertes, vu le soutien et l'adhésion du l'EOREN, nous arrivons à une évidente conclusion que l'extension est la meilleure solution.

J'espère que les débats qui vont suivre seront constructifs pour le bien de nos enfants. Avec ou sans fusion, La Tène a toujours vocation à se développer, ce qui figure dans le leitmotiv communal depuis la fusion de Thielle-Wavre et de Marin-Epagnier, à savoir être un pôle harmonieux de loisirs, de travail et d'habitat.

Ce projet permet de mettre à disposition un espace qui peut garantir un accueil convenable des enfants pour leur permettre de recevoir un enseignement de qualité et un développement idéal.

Je vous remercie de votre écoute. ».

Le président remercie Yannick Butin.

Arrivée entretemps de Jan Homberger (GCD-PDC). **La majorité reste à 16**.

Le président donne la parole à **Alain Maurissen** (PSLT), pour la commission financière.

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

Lors de sa séance du mardi 9 février, la commission financière s'est penchée sur le rapport du Conseil communal concernant un crédit d'engagement de 1.555 million de francs pour l'extension et la modification du collège Billeter sur le site scolaire de Marin.

Ce projet vise à la dépense de 1.555 million à une cadence effrénée en l'espace de quelques mois puisque, même si une décision positive est prise ce jour, il ne restera que quelques mois entre l'extinction du délai référendaire et la rentrée scolaire 2016 pour réaliser les travaux prévus dans ce rapport. Cette urgence, devenue une habitude au sein de cette Assemblée, justifie la réunion du Conseil général aujourd'hui pour ce seul objet principal.

D'emblée, je vous informe que la commission financière vous propose de ne pas entrer en matière par un vote de 3 contre 2.

La minorité de notre commission en faveur de l'entrée en matière considère que votre commission ne devrait pas émettre d'autre argument que l'argument financier en faveur ou en défaveur d'un projet.

Sur ce point elle a partiellement raison puisqu'en cas d'acceptation du crédit d'engagement par le Conseil général, la charge pour notre commune serait modeste. Les charges induites seraient principalement à charge de l'EOREN. Ne resteraient à la charge de notre commune que l'investissement lui-même qui alourdirait notre dette « de seulement 1.555 million **»**, et une augmentation des charges d'écolages de 8.44 francs par écolier, soit quelques milliers de francs pour nos élèves.

Pourquoi donc une majorité des commissaires se sont-ils déclarés vivement opposés à ce projet ?

Tout d'abord l'urgence, bien que le Conseil communal dispose d'informations concrètes en termes de besoins en salles de classe depuis juin 2014, ce n'est qu'à la dernière minute que nous sommes informés du dossier. Outre l'urticaire que cela provoque chez certains commissaires lassés du « ça passe ou ça casse », du « il n'y a pas d'autre choix », du « c'est ça ou rien », méthodes pratiquées régulièrement dans cette Assemblée depuis quelques temps, nous pensons que cette urgence systématique nuit à l'étude approfondie du dossier par vos commissions, nuit au débat démocratique et empêche une saine analyse des coûts, et, surtout empêche de proposer toute alternative. Cette « urgence » aura également un impact sur les coûts puisque les maîtres d'état devront travailler eux aussi dans l'urgence et en période de vacances scolaires : ceci augmentera les coûts et limitera forcément les choix de prestataires.

La justification des besoins ne nous semble pas claire non plus, si le tableau de la page 2 nous montre que les salles nécessaires sont principalement dues au dédoublement des cours de français, maths, allemand, anglais et accessoirement sciences, le tableau récapitulatif de la page 4 nous montre que ce sont bien majoritairement des salles à activités spéciales qui sont envisagées (physique, chimie, cuisine, informatique, maîtres…). Cet élément est financièrement important puisque ce type de salles de classe n'est pas subventionné par le Canton. Par exemple la transformation d'une classe informatique en classe de cours et la création d'une nouvelle salle informatique nous paraît devoir au moins être expliquée !

Nous sommes également étonnés de la hauteur des coûts annoncés et de la volonté exprimée par le Conseil communal de morceler les appels d'offres, ce qui permettrait pour certains travaux de se soustraire à l'obligation de procédures de soumissions ouvertes et sélectives, autrement dit : appels d'offres publics et mise en compétition des entreprises, seule garantie de l'obtention des meilleurs prix.

Nous regrettons que le rapport n'aborde pas plus en détail de solutions alternatives et surtout ne nous laisse pas d'autre choix que la solution retenue par le Conseil communal. Lors de notre séance, nous avons reçu des informations contradictoires sur les coûts effectifs des solutions temporaires. La solution des Portakabin a d'abord été annoncée à 300'000 francs pour trois ans puis ce chiffre est passé à 600'000 et aujourd'hui nous avons encore un chiffre différent.

Nous n'avons pas reçu d'explications claires sur ce qui serait à charge de notre commune et à charge de l'EOREN, ni en termes d'investissements ni en termes de charges.

Nous n'avons pas reçu non plus d'autres explications sur la nécessité de prévoir cinq années de solution provisoire, solution pour laquelle les coûts nous semblent encore plus nébuleux.

Enfin, si certains mettent en doute la construction du collège du Vigner, ce ne semble pas être le cas du Canton. En effet, celui-ci met un terme à toute spéculation sur la nécessité à long terme de classes supplémentaires dans notre commune par un verdict sans appel, je cite : « Le projet de Saint-Blaise répondant complètement aux besoins reconnus par le Canton, aucun subventionnement ne sera accordé par le Conseil d'Etat pour notre Centre Scolaire du Bas-Lac ». C'est clair, c'est net.

Pour ces raisons, la majorité de votre commission financière estime que le rapport doit être complété et nombre de points éclaircis avant de pouvoir prendre une position crédible et digne de foi ; dans ces conditions nous vous recommandons de ne pas entrer en matière sur ce crédit d'engagement.

Enfin, les commissaires majoritairement opposés à ce crédit ont également tenu compte que le Conseil général s'est largement manifesté en faveur du projet précédent de fusion et que deux partis politiques ont déjà manifesté leur large soutien au nouveau projet de fusion à 6, ceci lors du dernier Conseil général de décembre. Il nous a donc paru légitime d'analyser l'impact qu'aurait une décision positive aujourd'hui dans le cadre financier de la fusion.

Tout d'abord, la charge financière relative à l'augmentation des coûts d'écolages se répercutera sur l'ensemble des communes de l'EOREN et donc aura un impact important sur les finances de la nouvelle commune fusionnée.

Alors que le projet de fusion vise à une meilleure répartition des ressources mises en commun, il serait dommageable de court-circuiter toute possibilité d'économie future de la nouvelle commune par une décision hâtive à quelques semaines de décisions importantes des Conseils généraux et de la population (pour rappel, il est prévu de regrouper certains centres techniques et administratifs, ce qui devrait libérer des locaux).

S'il s'avère que l'analyse du Canton est erronée et que des classes supplémentaires sont nécessaires, il est certainement plus économique d'étendre de quelques classes le collège prévu à Saint-Blaise que de construire des classes dans la précipitation à Marin.

Enfin, dans un cadre plus large, d'autres solutions alternatives peuvent être évaluées et ce même dans la période transitoire dès le résultat des votes connus.

L'élément financier est un élément important dans le cadre de la décision de nos citoyens d'adhérer ou non au projet de fusion. Les finances de la commune de La Tène sont souvent pointées du doigt dans le débat politique autour de cette fusion. Dans ce cadre politique précis, et pour les raisons financières développées ci-dessus, nous estimons que ce projet doit être reporté.

Nous invitons donc le Conseil général à refuser l'entrée en matière et demandons au Conseil communal de se pencher de suite sur des solutions alternatives peu coûteuses à mettre en place dès la rentrée scolaire 2016. Merci. ».

Le président remercie Alain Maurissen et donne la parole à **Yannick Butin**.

« J'aimerais répondre à quelques points qui ont été soulevés dans le rapport de la commission financière.

Déjà, au point de vue des charges pour la commune, vous avez parlé de charges modestes et principalement supportées par l'EOREN. Il ne s'agit pas de charges modestes mais d'aucunes charges du tout. Tout l'investissement et l'amortissement seront subventionnés par l'EOREN.

En ce qui concerne le coût de l'élève, avant ou après la fusion, il sera totalement identique, réparti sur toutes les communes de l'EOREN, même au Landeron ou à Hauterive.

Ensuite, vous avez dit que les travaux seront plus chers pendant les périodes de vacances, je l'ai dit aussi mais ce n'est pas un choix en quelque sorte technique mais c'est plus un choix par rapport aux cours qui sont donnés actuellement dans l'école. Nous ne pouvons pas fermer l'école pendant 2 mois pendant les cours car il aurait fallu pouvoir replacer les enfants et la seule solution qui a été trouvée était de faire les travaux pendant les vacances, qui ne durent que 6 semaines.

Vous avez aussi mentionné les appels d'offres. Pour avoir un marché public complet, comme l'a très bien expliqué notre architecte au départ, il s'agit de ne pas prendre une entreprise générale pour tout faire mais de prendre différentes entreprises qui feront les travaux, dirigées par l'architecte. Chaque CFC répondra à la loi au niveau des appels d'offres qui seront faits. Plusieurs invitations d'entreprises seront faites dans chaque CFC pour que la loi sur les marchés publics soit respectée dans tous ses détails.

Au niveau des informations claires sur les coûts et les charges pour la commune, je pense que la présentation que j'ai faite juste avant ce débat a répondu à une majorité de toutes vos questions, même si certaines informations sont arrivées en cours de séance.

Pour finir, au niveau du collège des « 4 fantastiques », comme je l'ai dit en introduction, les salles de classe ont été reconnues par le Canton seront comblées par le collège mais les salles de classe ne sont pas tout ; il y a les salles spéciales qui elles ne sont pas reconnues et pas subventionnées. De toute façon, que l'on construise une, 10 ou 20 salles spéciales, elles n'ont pas de quota et pas de subventionnement, que ce soit ici ou au Vigner. Il y a des subventionnements uniquement pour les salles de classe.

Je vous remercie de votre attention. ».

Le président remercie Yannick Butin et donne la parole à **Pascal Perret** (GCD-PLRT), pour la commission des travaux publics et des services industriels.

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

Lors de la séance commune du 10 février 2016 avec la commission d'urbanisme, les membres de la commission des TPSI ont été mis au courant de manière fort détaillée tant de l'historique aboutissant à la demande de crédit d'engagement dont il est question ici que du descriptif technique et du planning - très serré - de l'extension et de la modification du collège Billeter.

S'agissant tant des travaux projetés que de leurs coûts et financements, les membres de notre commission ne sont certainement pas les mieux à même, d'un point de vue

compétence technique, pour donner un avis pertinent sur le bien-fondé des propositions contenues dans le rapport, raison pour laquelle ils ne se prononceront par sur ces points.

Pour le surplus, les membres de la commission des TPSI se rangent majoritairement (3 oui, une abstention et un avis non exprimé) à l'avis du Conseil communal quant à la nécessité de l'extension et de la modification du collège Billeter selon la solution retenue. ».

Le président remercie Pascal Perret et donne la parole à **Pierre-Olivier Maire** (ELT), pour la commission d'urbanisme.

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

Lors de la séance extraordinaire des commissions d'urbanisme et TPSI du 10 février 2016, le Conseil communal, en la personne de Yannick Butin, nous a expliqué en introduction la raison qui a poussé le Conseil communal à faire une augmentation du nombre de salles de classe vu les besoins accrus de l'EOREN.

Notre commission n'a considéré que l'aspect architectural et urbanistique.

Comme nous n'avons pas d'autre choix pour satisfaire les besoins de l'EOREN, les membres de la commission d'urbanisme à la séance d'information ont accepté le projet ainsi que le crédit de 1.555 million de francs.

Le président remercie Pierre-Olivier Maire et donne la parole à **Michel Luthi** (ELT).

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

Lors de sa séance de préparation du 15 février écoulé, les membres présents de l'Entente de La Tène ont examiné avec attention cette demande de crédit.

Relevons tout d'abord que la réorganisation perpétuelle de l'école et ses complications engendrent toujours plus de contraintes en matière d'infrastructures pour les communes, le rapport du Conseil communal étant assez explicite à ce sujet.

Comme ce document le démontre, il y a urgence à mettre à disposition de l'EOREN de nouvelles salles de classe. Plusieurs solutions ont été étudiées compte tenu du développement démographique de la région du Bas-Lac et des contraintes environnementales.

Une commune, en plein développement comme la nôtre, se doit d'offrir des conditions optimales en matière de scolarité obligatoire.

C'est pourquoi la solution retenue nous paraît la mieux adaptée aux exigences immédiates et futures d'autant plus que les charges d'exploitation seront entièrement supportées par l'EOREN, une éventuelle prochaine fusion de communes ne changeant rien à l'affaire.

Pour toutes ces raisons, l'Entente de La Tène acceptera cette demande de crédit de 1.555 million pour l'extension et la modification du collège Billeter. ».

Le président remercie Michel Luthi et donne la parole à **Alain Maurissen** (PSLT).

« Merci Monsieur le président,

En préambule, pour compléter le rapport de la commission financière, je remercie Monsieur Butin, il y a un malentendu puisque j'ai dit que l'investissement serait de 1.555 million et l'augmentation des charges d'écolages de 8.44 francs par écolier, je crois qu'il m'a corrigé avec les mêmes termes. Cette correction n'avait pas lieu d'être. Ensuite, j'aimerais quand même relever que la commission financière a établi ce rapport sur la base d'éléments qui lui sont donnés en commission et pas d'une évolution du dossier entretemps. D'ailleurs les chiffres d'aujourd'hui ne sont pas du tout les chiffres auxquels nous avons eu à faire. Désolé mais à ce niveau-là, nous n'en sommes pas responsables.

Ensuite, au niveau du rapport du groupe socialiste :

Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

Lors de sa séance du mardi 16 février, le groupe socialiste a analysé le rapport du Conseil communal concernant un crédit d'engagement de 1.555 million pour l'extension et la modification du collège Billeter sur le site scolaire de Marin.

A la quasi-unanimité des présents, par huit voix contre une, le groupe a décidé ne pas entrer en matière sur ce projet du Conseil communal et demande son report.

Le groupe socialiste reprend l'argumentation développée par la commission financière et soutient totalement la position prise par ses commissaires ; je me contenterai donc de résumer ces points qui sont fondamentaux pour nous :

- Les membres du groupe sont lassés de travailler dans l'urgence alors que les éléments sont connus de longue date. Le but est-il de nous forcer la main ?
- L'urgence amène à une mauvaise maîtrise des coûts, quoi qu'on en dise.
- Le Conseil communal, comme à son habitude, ne laisse pas de latitude de choix aux conseillers généraux.
- Seule la proposition prônée par le Conseil communal est documentée, mal documentée en fait.
- Les éléments de coûts des solutions temporaires ou alternatives ne sont pas fournis, au moment où nous avons délibéré sur le dossier s'entend.
- L'analyse des besoins est tout sauf convaincante.
- Suite au rapport de nos commissaires, nous sommes inquiets d'un possible saucissonnage du projet en tranches plus petites pour éviter les appels d'offres compétitifs. Nous rappelons au Conseil communal le paragraphe 2 des Directives d'exécution relatives à l'Accord intercantonal sur les marchés public (AIMP) :
    - *§ 2 Valeur du marché*
        - 1 Toute forme d'indemnisation est prise en compte dans le calcul de la valeur du marché, à l'exclusion de la taxe sur la valeur ajoutée.
        - 2 Les règles régissant les marchés publics ne doivent pas être contournées en divisant le marché.
- La position du Canton est claire et imparable… c'est un désaveu flagrant du Conseil communal.
- Accroître notre dette de 1.5 million et reporter les coûts au travers de l'EOREN sur les communes engagées avec nous dans un processus de fusion est un mauvais message à la population à la veille de la votation populaire. Ceci alors que l'état déplorable des finances de notre commune est pointé du doigt par les opposants au projet de fusion, c'est suicidaire !
- Nous espérons que la fusion amènera à une meilleure utilisation des ressources de nos communes, en termes de ressources financières, mais aussi en termes de locaux, il faut en tenir compte. Et pourquoi pas des solutions un peu plus novatrices… un bus scolaire par exemple, évidemment plus écologique que l'actuel ballet des 4x4 !

Nous invitons donc le Conseil général à refuser l'entrée en matière et demandons au Conseil communal de se pencher de suite sur des solutions alternatives peu coûteuses à mettre en place dès la rentrée scolaire 2016.

Si une majorité de conseillers généraux étaient favorables à ce projet, nous les prions instamment de nous rejoindre dans le refus d'entrée en matière afin d'au moins obtenir du Conseil communal les explications et les justifications que nous sommes en droit d'attendre. Nous avons un Conseil général prévu le 8 mars, il est encore temps de compléter ce rapport, de nous fournir les explications demandées. Une décision le 8 mars ne remet pas en cause le projet mais nous laisse espérer une argumentation plus convaincante de la part du Conseil communal. Si nécessaire le groupe socialiste réétudiera ce nouveau rapport avec attention. Je vous remercie. ».

Le président remercie Alain Maurissen et donne la parole à **Laurent Suter** (GCD-PDC).

« Nous nous sommes réunis le mardi 16 février et je dois vous dire que le groupe PLRT-PDC est partagé. Pas partagé PLR d'un côté et PDC de l'autre (rires) mais c'est un peu moitié-moitié.

On a étudié un petit peu le problème de la fusion qui a été évoqué plusieurs fois. Une dette supplémentaire, c'est clair, ça n'améliorera pas notre image de marque mais, fusion ou pas, le besoin en classes est impératif pour nos futurs enfants, ou petits-enfants comme je suis grand-père.

Ce qui nous anime surtout c'est un sentiment d'injustice. Un sentiment d'injustice parce que les classes normales prévues à Saint-Blaise sont subventionnées et les classes spéciales de 10e et 11e que nous devons assumer ne le sont pas. Là, il y a un avantage financier pour Saint-Blaise.

Il y a un deuxième sentiment d'injustice, c'est le fait que les constructions publiques doivent répondre à des normes exagérées. Le prix est bien plus élevé que dans le privé. On pourrait imaginer une intervention auprès du Canton, une motion, un postulat et autres, pour revenir à une notion d'exemplarité autre.

Troisième sentiment d'injustice, c'est que l'Etat, qui cultive ce souci d'exemplarité dans les constructions, devrait aussi cultiver interactivement ce souci dans le déroulement des processus démocratiques.

En effet, le Législatif doit pouvoir prendre des décisions en toute connaissance de cause. Il doit pouvoir peser les tenants et les aboutissants, se renseigner par lui-même. En fait, la force de nos parlements de milice, d'amateurs, c'est de pouvoir travailler sur une large échelle mais il faut le temps, éventuellement en nommant une commission ad hoc pour étudier différentes variantes, mais on ne doit pas venir nous dire par le haut « voilà cette variante, il n'y a que celle-là qui est bonne ».

Parfois, il est clair qu'il n'est pas possible d'étudier toutes les variantes, quand il y a une inondation au CIS, une panne de citerne, etc. car il faut réagir vite, on peut le comprendre, mais en l'occurrence, dans ce cas précis, toutes les données démographiques existaient depuis longtemps et notre autorité législative est mise devant le fait accompli. Pour cette mise devant le fait accompli, je ne suis pas tellement sûr d'être d'accord avec le fait que ce soit le Conseil communal. Peut-il s'exprimer à ce sujet ? Je vous remercie. ».

Le président remercie Laurent Suter et donne la parole à **Yannick Butin**.

« J'aurais juste une demande de précisions avant de répondre. Je n'ai pas compris par rapport à l'intervention du parti socialiste quel était le lien ou la raison exacte par rapport au bus scolaire et le ballet des 4x4. ».

Le président donne la parole à **Alain Maurissen** (PSLT).

« Je crois que vous savez que les socialistes sont quand même un peu réceptifs à l'utilisation rationnelle des moyens de transports et à l'écologie. Il nous paraît donc un peu plus raisonnable d'avoir un bus qui ramasse les enfants, qui fasse éventuellement des transferts dans d'autres écoles de la grande commune, que d'avoir le ballet des gros 4x4 avec chaque maman qui amène sa marmaille et la dépose devant l'école. C'est une considération peut-être différente de voir les choses. Si cela se fait dans d'autres communes, pourquoi pas chez nous ? ».

Yannick Butin : « D'accord mais ça n'a pas un lien direct avec la construction parce que pour le centre du Bas-Lac, c'est uniquement ici et au centre du Vigner. On ne peut pas les emmener au C2T. ».

Alain Maurissen (PSLT) : « Si, parce que si nous fusionnons dans une grande commune et qu'il y a des battements qui sont disponibles, des classes disponibles dans les autres communes, le ramassage scolaire change la donne. ».

Yannick Butin : « L'EOREN est déjà organisée et les centres sont autonomes entre eux. Il n'y a pas d'échange ou alors il s'agit d'un fait rare. Il n'y a pas d'échange intercommunal pour dire « moi, je n'ai plus de place, tu vas de l'autre côté. ».

Alain Maurissen (PSLT) : « Ça ne sera plus qu'une seule commune. ».

Yannick Butin : « Non, vous n'avez pas bien compris Monsieur. ».

Le président donne la parole à **Nicolas Krügel** (GCD-PLRT).

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

J'aimerais revenir sur quelques éléments du débat de ce soir qui me paraissent préoccupants. Il y en a quatre.

Tout d'abord, quand on relève le fait qu'aucune alternative ne nous est proposée, je suis un peu gêné parce que je pense qu'il y a eu un certain nombre d'alternatives et qu'elles ont été soigneusement analysées par les personnes qui se sont chargées de les analyser, en l'occurrence l'Exécutif et je trouve dommage qu'on confonde une fois de plus les genres. Il nous appartient ici au Conseil général de statuer sur l'alternative qui a été choisie par le Conseil communal, après une analyse détaillée. Certes, dans les commissions cela semble avoir été un peu laborieux mais je trouve que les éléments qui nous ont été fournis en pré-séance puis ceux fournis par le Conseil communal tendent à démontrer qu'il y a eu une analyse sérieuse de ces alternatives et que par conséquent on est arrivé à une conclusion et on nous propose une solution. Ce n'est pas l'usage d'en avoir trois sur la table et de pouvoir faire du cherry picking et prendre celle qui nous plaît. Si on veut le faire, il faut aller au Conseil communal alors.

Deuxième chose qui me préoccupe, c'est la question de l'acharnement sur l'urgence. C'est vrai que c'est un peu fâcheux, c'est vrai que l'on a tendance à fonctionner avec des délais très courts dans cet hémicycle mais je vois plus la nécessité impérieuse de changer d'échelle et ça me renforce une fois de plus dans le sentiment que l'on a énormément de choses à traiter avec des compétences qui sont les nôtres, des compétences bien évidemment de miliciens. Par conséquent, il n'y a pas de cailloux à jeter à quiconque sur cet élément-là. On fait comme on peut et du mieux qu'on peut.

Troisième point qui me dérange un tout petit peu, c'est la question de cette fusion. Est-ce que ça a un impact sur la fusion ? Je crois que ça n'a rien à voir avec le sujet de ce soir. La question de la scolarité, on l'a réglée en adhérant à un syndicat qui s'appelle EOREN. On a structuré ce syndicat comme on a voulu le structurer, en l'occurrence les bâtiments sont financés par les communes, communes qui empruntent pour ces bâtiments. Si on ne voulait pas faire comme ça, il fallait changer le système au moment où on a fait l'EOREN. Maintenant, on est parti dans ce machin-là, il faut fonctionner comme ça et aller de l'avant.

Pour ce qui est de l'aspect financier, j'ai le sentiment que l'impact est modeste. Je trouve assez important d'investir dans l'école, d'investir dans quelque chose qui est porteur d'avenir. Et de ce point de vue-là, je suis enclin à vivre avec cette dépense même si évidemment elle va faire un peu mal à nos finances, mal comme tout ce qu'on apporte, comme tout ce qu'on amène. Nous avons choisi un nouveau système de scolarité et nous devons vivre avec. Ce faisant, je pense que nous devons éviter d'avoir la mémoire courte, nous devons sortir du sujet de fusion, nous devons être convaincus que l'analyse de détail a été faite et a été faite par ceux qui sont responsables de le faire. Nous devons maintenant décider si nous voulons aller de l'avant ou pas. De mon point de vue, nous pouvons aller de l'avant. ».

Le président remercie Nicolas Krügel et donne la parole à **Pascal Vaucher** (ELT).

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

La commission financière, lors de la séance du 6 novembre 2012, a accepté à l'unanimité un crédit de 3 millions pour la construction d'une passerelle afin que les élèves puissent venir à l'école en toute sécurité.

La décision ayant été unanime, j'en déduis logiquement que les représentants du parti socialiste de La Tène à la commission financière ont également approuvé ces 3 millions pour la passerelle.

Trois millions pour quelques élèves de Thielle-Wavre...

Ce soir, la demande de crédit pour la construction de 4 salles de classes est de 1.5 million, soit seulement la moitié du crédit de la passerelle.

Ces 4 salles de classe ne concernent pas seulement quelques élèves de Thielle-Wavre comme dans le cas de la passerelle, mais bien tous les élèves de 10e et de 11e HarmoS du collège du Bas-Lac, soit des élèves de Saint-Blaise, d'Enges et de La Tène.

Ce lundi, le Conseil général de Val-de-Ruz a accepté un crédit de 2.1 millions pour la construction de 4 salles de classe.

Ce qui démontre bien que le montant de 1.5 million demandé ce soir est certes élevé, mais tout de même raisonnable.

Pour mémoire, lors de la construction de la CSUM, le prix d'une salle de classe était déjà de l'ordre de 400'000 francs.

Refuser l'entrée en matière signifie tout bonnement empêcher la construction de ces 4 salles de classe pour la rentrée scolaire 2016.

Je souhaite que les parents d'élèves, non seulement de La Tène, mais également d'Enges et de Saint-Blaise, se souviennent que le parti socialiste de La Tène préfère construire une magnifique passerelle à 3 millions, plutôt que 4 salles de classe pour 1.5 million.

Merci pour votre attention. Je propose une interruption de séance de 10 minutes afin que, s'il reste encore quelques authentiques « camarades » au parti socialiste de La Tène, ils aient le temps de revenir sur terre. ».

Le président remercie Pascal Vaucher et donne la parole à **Laurent Suter** (GCD-PDC).

« J'aimerais juste poser une question à Yannick Butin. Je n'ai pas très bien compris la menace au cas où on ne ferait pas ce projet, la menace d'un retour en arrière. Est-ce qu'il peut s'exprimer encore une fois là-dessus ? Cela voudrait-il dire que l'on ne peut pas appliquer certaines réformes ?

Yannick Butin : « Oui, en fait au cas où les salles ne seraient pas à disposition, la direction ne pourra pas placer tous les cours de sciences en même temps. La conséquence de cela est qu'elle devra faire des classes de 10e HarmoS en fonction de leur niveau en sciences et on reviendra à l'équivalent de la maturité, moderne et préprofessionnelle, parce que tous les bons en sciences vont être dans la même classe, en général on est bon en sciences, en math ou un peu partout et tous les mauvais vont être en cours ensemble et on va revenir avec les mêmes notions de maturité, moderne et préprofessionnelle. Cela n'est pas accepté dans la loi où il est demandé une harmonisation, un petit panaché, dans tous les niveaux, dans toutes les matières, pour avoir cette synergie et que chacun motive l'autre.

Le président donne la parole à **Alain Maurissen** (PSLT).

« J'aimerais répondre au président de l'Entente qu'il passe sur un sujet hautier. Tout d'abord, les représentants des partis, chez nous, au sein des commissions, tentent du mieux qu'ils peuvent de représenter l'opinion de leur section, ce qui a été le cas avec la passerelle et ce qui n'est pas forcément l'opinion personnelle des gens qui sont à cette séance. Vous comprendrez certainement la subtilité… Je pense que chez nous, il y avait une majorité en faveur de cette passerelle, c'est un fait, mais nous n'avons pas la majorité au Conseil

général, donc ce n'est certainement pas nous seuls qui avons voté cette passerelle. Ensuite, pour vous mettre tout de suite à l'aise, chez nous, beaucoup considèrent que c'est une erreur historique et nous n'aimerions pas la refaire. Merci. ».

Le président donne la parole à **Pascal Vaucher** (ELT).

« J'aurais juste une petite question. Si on a déjà fait une erreur historique, pourquoi en faire une deuxième ? »

Le président donne la parole à **Gérard Gremaud** (PSLT).

« Merci Monsieur le président,

Dans son intervention, Alain Maurissen avait relevé cette question réglementaire concernant les appels d'offres. Je souhaiterais avoir une réponse du Conseil communal sur cette question et ensuite, avec mes camarades socialistes, nous allons volontiers profiter de l'interruption de séance qui est proposée pour en discuter. ».

Le président donne la parole à **Yannick Butin**.

« Pour les appels d'offres, j'ai déjà répondu à la commission financière, c'est-à-dire qu'il n'y a pas de morcellements pour contourner la loi. C'est juste que nous ne ferons pas appel à une entreprise générale. Ce n'est pas le total du projet qui est pris en compte mais en fonction des appels qui vont être faits par CFC, c'est-à-dire à une entreprise qui va s'occuper du bois, une autre du métal et ainsi de suite et chaque entreprise ne va pas dépasser, en fonction du travail qui lui sera affecté, les montants qui obligeront en quelque sorte à avoir un appel d'offres ouvert complet, ceci uniquement sur invitation. ».

Le président donne la parole à **Alain Maurissen** (PSLT).

« Est-ce que l'on pourrait avoir un ordre de grandeur de ce qui sera soumis à l'appel d'offres public par rapport à ce qui sera négocié ? ».

Yannick Butin : « Tout est dans le rapport. ».

Le président donne la parole à **Bruno Gomes** (PSLT).

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

J'ai beaucoup de questions. Première chose, pourquoi n'a-t-on pas demandé trois offres ? Normalement, quand on fait des soumissions, on doit demander trois offres. Ici, il n'y en a pas. On n'a jamais demandé trois offres.

Deuxième chose, les frais d'étude sont de 350'000 francs et plus. Par contre, si on fait du saucissonnage, on arrive à 47'500 francs. Vous voyez la variation, de 47'500 francs on arrive à 350'000 francs et plus. Après, il y a le montage qui coûte 25'000 francs. Au final, ce sont 237'600 francs. Je ne vois pas pourquoi il y a tant d'appréciations dans les calculs de prix pour ce type de projet.

Ensuite, la population a augmenté ; j'ai lu récemment dans L'Express que 91 personnes sont venues dans cette commune. Alors, s'il y devait encore y avoir une augmentation de la population dans le futur, il faudrait avoir une stratégie pour le long terme. Si on n'a pas de stratégie pour le long terme, on doit continuer à vivre « petit-petit, comme ça », à 1'000 francs ici ou 2'000 francs là-bas. Il faut avoir une vision à long terme et vraiment se focaliser sur les coûts. Il y a des choses qu'il faut vraiment détailler : pourquoi on est arrivé à 1.5 million ?

C'était mes questions. ».

Le président donne la parole à **Yannick Butin**.

« Il y a beaucoup d'éléments financiers qui sont dans le rapport à la page 6 où le 1.5 million est complètement détaillé.

En ce qui concerne les trois offres qui devront être demandées, je vous garantis qu'elles seront demandées et plus que dans un poste, c'est-à-dire qu'elles seront demandées de façon quasiment systématique. On n'a pas fait trois offres ici parce qu'il s'agit d'une estimation, d'un devis ; les appels d'offres, selon le planning de l'architecte, vont démarrer après l'acceptation du crédit mais pendant le délai référendaire.

En ce qui concerne la vision à long terme, nous avons une vision à long terme. Nous avons une commission CSUM2 qui travaille actuellement et qui projette de pouvoir déplacer les Moussaillons dans cette nouvelle structure quand elle sera construite. Les Moussaillons vont libérer des salles de classe qui vont justement permettre à l'école d'avoir des salles de classe supplémentaires pour accueillir les nouveaux enfants des futurs quartiers qui vont arriver. ».

La parole n'étant plus demandée, **le président** interrompt la séance pour 10 minutes, pour reprendre à 21 h 20.

* * * * *

Le président reprend le cours de la séance et donne la parole à **Alain Maurissen** (PSLT).

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

J'aimerais rappeler en préambule que de la même façon que la commission financière, notre section a pris position mardi sur les éléments qui étaient à notre connaissance à ce moment-là. Il faut reconnaître qu'aujourd'hui beaucoup d'arguments ont été amenés par le Conseil communal, notamment une clarté sur les coûts qui nous manquaient. Nous avons encore des inquiétudes quant au fait que les classes nécessaires pourraient être des classes classiques de français, mathématiques et autres et que la demande concerne principalement des classes spéciales qui ne sont pas financées ou subventionnées par le Canton.

Néanmoins, nous cédons à la menace. Nous ne voulons pas mettre nos enfants dans des containers, nous ne voudrions pas prendre le risque d'avoir une partie de nos élèves qui démarrent un cursus scolaire absolument atypique et je pense qu'une majorité d'entre nous supportera le projet du Conseil communal. Merci. ».

La parole n'étant plus demandée, l'entrée en matière est acceptée avec 2 non et une abstention.

L'arrêté du Conseil général concernant un crédit d'engagement de 1.555 million de francs pour l'extension et la modification du collège Billeter sur le site scolaire de Marin est accepté par 25 oui, un non et 4 abstentions.

Le président donne la parole au Conseil communal, par **Yannick Butin**.

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs les conseillers généraux,

Je vous remercie sincèrement d'avoir pu faire la part des choses et de donner la chance à nos enfants de pouvoir profiter de cette évolution bénéfique pour eux. Cela est en effet de notre devoir de mettre à disposition l'espace nécessaire aux enfants pour leur permettre de recevoir un enseignement de qualité et un développement idéal.

Je tiens à remercier notre responsable technique de tout le travail déjà effectué afin de pouvoir vous présenter ce soir ce projet avec tous ses détails ainsi que notre architecte pour sa présentation préalable.

Nous allons maintenant aller de l'avant pour pouvoir tenir ce planning très serré et voir ce projet se réaliser à temps. Je vous remercie de votre soutien. ».

4. Projet de fusion E2L : avancement et planification du projet, informations du Conseil communal, discussion

Le président donne la parole au Conseil communal, par **Michel Muster**.

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

Le projet de fusion à six communes de l'Entre-deux-Lacs avance bon train.

La convention de fusion a été signée le 8 février dernier par les six communes, le rapport technique et politique vous est distribué aujourd'hui même dans la perspective du prochain Conseil général agendé le 8 mars prochain, simultanément à Saint-Blaise, Enges, La Tène, Cornaux, Cressier et Lignières.

Six comités favorables à la fusion ont décidé de se réunir afin de coordonner leurs actions dans les six communes.

Du côté de l'Etat, le service des communes a validé la convention de fusion ainsi que le budget prévisionnel équilibré qui se solde par un petit bénéfice de 95'000 francs avec un coefficient fiscal calculé de manière très précise à 70.

Le rapport du service des communes est soumis au Conseil d'Etat qui doit se prononcer d'ici la fin du mois et approuver le projet.

Nous vous donnons donc rendez-vous le 8 mars prochain, ici, pour valider les arrêtés de la convention de fusion. Ensuite, vous serez invités, ainsi que la population des six communes à des séances publiques d'information dès avril, après les vacances, ceci à raison d'une séance par commune. Vous avez le choix d'aller où vous voulez ; vous pouvez faire les six si vous le désirez ; vous pouvez aussi en faire qu'une et vous pouvez aller à Enges si cela vous chante. Le débat public est prévu le 10 mai ici dans cette salle. Le 5 juin, rendez-vous aux urnes pour la votation populaire.

Voilà Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, ce que je pouvais vous dire sur l'avancement des travaux de la fusion Entre-deux-Lacs. ».

Le président remercie Michel Muster et donne la parole à **Jean-Paul Ros** (PSLT).

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

Je vais vous expliquer un petit peu la chose du point de vue des comités de fusion et en particulier du comité pro-fusion de La Tène. C'est moi qui vais prendre la parole et pas notre président vu qu'il préside absolument tout… ; je le fais donc à sa place.

Pourquoi, dans le fond, nous soutenons le comité de pilotage des 6 Conseils communaux ? Parce que le précédent projet a impliqué d'importants investissements humains, beaucoup d'investissements dans chaque commune, dans les commissions pro-fusion. Aussi des investissements en matière financière, puisqu'il a fallu s'attacher les services d'un mandataire. Et finalement un projet qui est certes différent de l'autre mais pas tant. Au lieu de jeter tout ça en se disant qu'en Suisse c'est parfois la politique des petits-pas ou des pas moyens qui marche, quand même pas trop petits, nous soutenons pleinement le comité de pilotage, le Conseil communal et bientôt les conseillers généraux des différentes communes dans leur soutien à cette fusion bis.

Nous avons décidé, les comités de fusion des 6 communes, d'être beaucoup plus proches, de beaucoup plus nous réunir que lors du précédent exercice. Nous avons aussi décidé de beaucoup plus nous impliquer dans les activités de la campagne qui commence, qui ne sera plus menée que par le comité de pilotage, bien sûr principalement par le comité de pilotage, mais qui se feront avec notre aide et notre soutien.

Qu'est-ce que cela signifie concrètement ? Nous avons décidé que dans des interventions qui se feraient via l'organe le Bulcom, nous allions systématiquement coordonner les informations, c'est-à-dire qu'elles seront validées par les 6 comités de soutien et le comité de pilotage en aura connaissance. Nous sommes en train de préparer le Vot'info, la plaquette qui sera remise aux citoyens, citoyennes, électeurs qui voteront avec des bulletins de vote. Nous avons décidé d'une partie commune aux 6 communes, cela représente à peu près un tiers ; nous avons adopté le texte avant-hier et ensuite les comités, par commune, vont inclure leur spécificité pour chaque commune dans ce Vot'info.

Nous avons aussi décidé d'une préparation d'arguments concrets, mais pour des arguments concrets, on ne peut pas commencer à faire la politique qui sera faite par d'autres, dans une autre structure. On aimerait quand même répondre à la question qui jadis fut posée par notre camarade Heinz Hoffmann de dire qu'il ne faut pas seulement rester dans l'idéal et dans l'abstrait mais concrètement donner quelques éléments d'efficience qui font peut-être aussi un peu rêver par rapport à cette commune. Donc, on y travaille.

Nous allons mettre des affiches et faire une campagne d'affichage coordonnée. Les affiches seront communes là aussi ; chaque localité n'aura plus ses propres affiches. Cela permettra de rationaliser le travail.

S'agissant de la présentation à la population, comme cela a été dit par mon préopinant, nous avons décidé que ce ne serait pas que le comité de pilotage qui serait devant la scène et qui prendrait la parole mais qu'il y aurait aussi intervention d'un membre du Conseil général et, si possible, aussi d'un membre du Conseil communal qui, par hypothèse, ne siègerait pas au sein du comité de pilotage, ceci pour renforcer l'idée que ce projet n'est pas juste porté par le comité de pilotage, parce que vous avez vu que nos adversaires se focalisent sur des personnes et pas sur le projet, donc on veut dépersonnaliser ce projet et adjoindre différentes autorités qui sont derrière ce projet. Nous vous proposerons, si vous êtes d'accord, que le comité de fusion de La Tène se réunisse pour trouver en son sein une personne qui pourra prendre la parole et on vous la proposera le 8 mars, ce qui n'empêche pas qu'il peut aussi y avoir deux membres du Conseil général pour cette présentation.

En ce qui concerne le débat, je ne crois pas qu'il aura lieu dans cette salle. Pour l'instant, les discussions, mais c'est encore à voir, auront probablement lieu à Cornaux, à la salle Ta'tou. On doit encore en discuter et se coordonner. Là aussi, cette fois-ci, ce ne seront pas que les membres du comité de pilotage qui devront répondre à leurs contradicteurs mais il y aura une ou deux personnes qui appartiennent aux comités de fusion des diverses communes.

Sur le style, nous avons décidé que nous ne nous attaquerions pas aux personnes et que nous ne tolérerions pas d'attaques personnelles.

Le 5 juin, le peuple se prononcera sur un projet et pas sur des gens, qu'on les aime ou qu'on ne les aime pas, qu'ils aient bien agit ou mal agit. C'est en recentrant ce débat que nous réussirons notre objectif. Merci. ».

5. Interpellations et questions

Le président signale qu'il n'y a pas eu d'interpellation écrite. Par contre, il y a une question de Laurent Suter, reçue à la commune par courriel le 15 février [dont la teneur est la suivante].

La Paroisse de l'Entre-deux-Lacs a décidé de renoncer à utiliser la Chapelle. 3'000 m^2 environ sont ainsi à disposition dans une zone définie comme d'intérêt public.

Un projet a été mis sur pied et nous avons formé une commission pour faciliter le développement du projet et définir les besoins de notre population. Il y a les besoins en logements, dits aménagés pour personnes à mobilité réduite, des besoins urgents en matière médicale et, encore plus urgents, en locaux d'accueil pour la petite enfance. C'est peut-être le plus urgent si on se réfère au point de l'ordre du jour sur l'agrandissement du collège.

Tous les éléments du puzzle sont là : les besoins, les acteurs et, fait rarissime pour de tels projet : les crédits.

Il s'agit de tractations de privé à privé, pour être précis, entre l'EREN, la paroisse de l'Entre-deux-Lacs, et un promoteur, en l'occurrence une fondation. Les autorités politiques communales n'ont aucun rôle actif à jouer si ce n'est celui de « facilitateur ». La Commune n'a pas d'argent à investir, semble-t-il, comme ce fut le cas pour la Fondation des Indiennes.

Par sécurité, le responsable de l'aménagement du territoire a demandé l'avis des autorités cantonales sur la faisabilité du projet. Le Château a répondu qu'il faudrait modifier ceci et

cela, attendre de nouveaux plans d'aménagements, bref une kyrielle de complications administratives dont nos autorités et fonctionnaires cantonaux ont le secret.

En deux mots, le projet, un bon projet qui rendait bien des services, est renvoyé aux calendes grecques. Légalement, et je l'ai vérifié, le projet cadrait parfaitement avec nos lois et règlements, avec les buts de l'Eglise et les besoins de notre population que nous défendons ici.

Plusieurs personnes de cette population se sont étonnées, certains auprès de la Commune, de tierces personnes ou de moi-même, de l'absence de projet concret publié car, comme je l'ai dit, la situation est « pressante ».

J'ai appris par divers canaux qu'on aurait répondu que des difficultés venaient… de l'Eglise.

C'est totalement faux ! Le report du projet est dû à l'attitude de l'Etat. C'est donc le canton qui porte la responsabilité de :

- *l'absence programmée de médecins locaux et*
- *l'obligation, qui nous est présentée, de construire des salles supplémentaires et autres difficultés (je n'entre pas dans les détails).*

Alors pourquoi mentir, pourquoi refuser d'appeler un chat un chat. La responsabilité incombe au canton, la Commune a fait son travail et à mon avis les autorités communales devraient intervenir au Château plutôt que de mentir à la population.

Le canton nous impose de plus en plus de charge et nous refuse les moyens pratiques de nous en sortir.

Le président donne la parole à **Laurent Suter** (GCD-PDC).

« Après une longue séance, je ne vais pas trop prolonger et ne vais pas répéter ce que j'ai écrit. Rapidement d'ailleurs, je profite de l'occasion pour remercier le président qui a réagi très rapidement en vous la publiant ; je vais simplement vous donner quelques précisions.

La paroisse de l'Entre-deux-Lacs est déjà fusionnée, Le Landeron et Hauterive comptées. On n'en est plus au temps où on avait un pasteur, une église au milieu du village et que c'était séparé. Tout est mélangé.

L'EREN (église réformée évangélique du canton de Neuchâtel) et l'église ont déjà fait une croix sur la chapelle (une croix comme ça [X], pas une croix comme ça [†]). Elles ont décidé, pour des raisons sur lesquelles je ne vais pas m'étendre (mais je le pourrais si vous me le demandez) de se départir de cette chapelle. Ce terrain est actuellement en zone d'utilité publique et c'est notre décision de l'avoir mis en zone d'utilité publique, enfin notre décision, celle de nos prédécesseurs, on peut le voir en page 41 du règlement d'aménagement [ZUP] Le projet, dont la commune a nommé une commission dont plusieurs membres font partie, me paraissait une zone idéale pour être exploitée en zone d'intérêt public. La définition de la zone d'intérêt public, vous pouvez aussi la lire, je ne vous invite pas à croire ce que je vous dis, mais à vous faire aussi un petit peu une opinion par vous-mêmes, est celle où on peut mettre des équipements sociaux, hospitaliers, scolaires, etc. De plus, dans une zone d'intérêt public, la commune peut exercer un droit de préemption.

Notre règlement d'aménagement du territoire, c'est quand même quelque chose de sérieux : il y a une 30e de signatures, conseillers généraux, Conseil communal, Conseil d'Etat, auteurs des plans, gestion du territoire, etc., etc. Je crois que c'est un document que l'on doit respecter. Dès qu'on veut appliquer ces règlements, ces lois, qu'on avait préparés, on demande l'avis du Canton évidemment, je ne reproche rien du tout à ceux qui l'ont fait, et dès qu'on demande cet avis, il y a tout un tas de complications qui sont venues sur le plancher car il faudrait changer de zone. C'est clair que si on veut dézoner cette petite parcelle de 3'000 m^2, il y aura forcément des habitants ou des gens qui, aux alentours, préféreraient avoir des personnes à mobilité réduite, des personnes âgées ou des médecins, plutôt que, si on est dans une zone mixte, permettrait la venue d'éléments tapageurs, d'activités plus ou moins commerciales, etc. Dézoner, c'est renvoyer le projet au-delà de cette année, avec pour nous, on l'a dit tout à l'heure, l'obligation de construire une structure

scolaire. On l'a dit tout à l'heure, peut-être qu'on aurait pu libérer des classes scolaires ici derrière. On passe aussi à côté de la possibilité d'avoir un nouveau cabinet médical. Vous savez que pour le nombre de cabinets médicaux, il y a un numerus clausus. On peut avoir, peut-être cette année déjà, selon Monsieur Berset, l'introduction d'un blocage des cabinets médicaux. Le projet aurait dû se faire cette année encore. Cette année, des synergies pouvaient se trouver facilement avec le cabinet de groupe qui s'est installé au Landeron. On avait un peu de peine à trouver des médecins et des collaborateurs, maintenant il y en a peut-être suffisamment et si on fait un cabinet de groupe chez nous, une synergie s'établira rapidement. Si on ouvre un cabinet de groupe dans 3 ou 4 ans, les habitudes du cabinet du Landeron seront déjà prises. Il y a aussi à l'heure actuelle, si on connaît un petit peu la moyenne d'âge des médecins généralistes en activité chez nous, il y en a un qui n'est déjà plus là, et des qui ont décidé d'arrêter mais même s'ils ont passé l'âge de la retraite ils seraient d'accord de collaborer avec de nouveaux collaborateurs venus. On est donc assez pressés de voir venir des nouveaux médecins. Il ne faut pas se mentir, je n'aurais peut-être pas dû dire mentir, mais il ne faut quand même pas se mentir à nous-mêmes, avec le dézonage prévu, nous avons un désert médical programmé à Marin. Je sais que les médecins généralistes, comme nous en avons, sont rares. On peut toujours espérer en trouver, du moins à la Migros nous n'en avons pas trouvé. On peut aussi compter sur des bâtiments à Saint-Blaise. Peut-être, en cas de fusion, c'est un peu ma conclusion, si on libère les locaux de l'administration communale, on pourrait rapidement recycler ces locaux pour en faire un cabinet de groupe. A part cette solution, je ne vois pas où on pourrait en faire un. Je vous demanderais, parce qu'on va revenir avec un point à l'ordre du jour devant ce Conseil général, d'ici là, pendant vos vacances de Pâques, que vous réfléchissiez un petit peu. Allez vous promener là-bas, même vers l'église, lisez un petit peu les règlements ; je crois qu'il n'y a même pas besoin d'être juriste pour comprendre les tenants et les aboutissements du problème. Je vous remercie. ».

Le président donne la parole au Conseil communal, par **Michel Muster**.

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

Merci pour les précisions qui viennent d'être apportées au texte initial de Monsieur Suter.

Pourquoi mentir ? Est-ce qu'il y a vraiment du mensonge dans l'air ? Je m'interroge…

Je n'ai pas compris à la lecture du texte à quel exactement « on dit » Monsieur Suter faisait allusion. Heureusement qu'il s'est exprimé et que c'est par rapport à la question du dézonage.

Dans l'expectative, j'ose imaginer, puisqu'il a entendu des bruits, qu'on lui a rapporté le contenu d'un mini-rapport, c'est ce que j'ai imaginé, que j'ai établi pour répondre à différentes personnes qui s'interrogeaient sur l'avancement des travaux que la commune souhaiterait voir ériger sur la parcelle de la paroisse.

Je vais tout simplement vous faire la lecture de ce mini rapport.

Projet de construction d'un bâtiment polyvalent appelé CSUM2

Etat de situation

Un bref historique : Depuis 2011, la commune de La Tène est en tractation avec la paroisse protestante de l'Entre-deux-Lacs à dessein de construire pour les besoins publics une construction sur le terrain occupé actuellement par la chapelle.

Le terrain appartient à la paroisse protestante de l'Entre-deux-Lacs et elle le met à disposition pour une construction dont l'usage doit être compatible avec les valeurs d'une association religieuse.

La commune de La Tène quant à elle doit trouver un partenariat avec des investisseurs privés, n'ayant à ce jour pas la capacité financière de construire un bâtiment répondant aux besoins locaux.

Deux investisseurs, heureusement, ont à ce jour montré de l'intérêt pour mettre à disposition les capitaux nécessaires à une construction.

La paroisse protestante de l'Entre-deux-Lacs doit, dans les semaines qui viennent, donner son accord pour conclure un droit de superficie avec des investisseurs privés, qui seront les maîtres de l'ouvrage, plutôt de le conclure avec la commune qui est seulement demanderesse.

Une étude des besoins communaux a été réalisée par la commission ad hoc, présidée par Monsieur Homberger, qui définit les besoins communaux selon la liste suivante :

1. Des surfaces suffisantes pour l'accueil préscolaire (56 places), les Moussaillons.
2. Dans l'idéal des surfaces pour l'accueil parascolaire (88 places). Il faut savoir qu'actuellement les Moussaillons accueillent les parascolaires, les élèves de l'école à partir de l'âge de 4 ans jusqu'à l'âge de 10 ou 11 ans, dans ce qu'on appelait le foyer ou la cantine de la CSUM, après la salle de gym, et depuis la rentrée scolaire au rez-de-chaussée de la fondation des Indiennes, un peu plus bas, de manière à satisfaire tous les besoins et demandes des parents.
3. Des surfaces pour un cabinet médical de groupe pouvant être facilement converties en appartements.
4. Un certain nombre d'appartements avec « encadrement », appartements protégés du type des appartements d'abrite la fondation des Indiennes.

Les investisseurs ont lancé une étude préalable de faisabilité d'un bâtiment, pour qu'ils puissent rentabiliser leur investissement, répondant au maximum aux besoins communaux.

La commune, en temps voulu, procédera au dézonage de la parcelle. Ce dézonage n'a pas encore été prévu. Tout dépendra de l'occupation de ce bâtiment. Pour une crèche la ZUP suffira, donc la zone actuelle, et on n'aura pas besoin de procéder à un dézonage. Par contre, s'il y a un cabinet médical, on ne serait plus en zone d'utilité publique car on abriterait une entreprise. Pour les appartements avec « encadrement », c'est comme dans une autre maison en fait. Dans ce cas-là, il faudrait dézoner et c'est le rôle de la commune de le faire.

En conclusion, le projet avance, lentement, certes, mais avance dans l'espoir de voir la construction du bâtiment d'ici à fin 2018, dans le meilleur des cas.

En avril 2016, une fois la décision de la paroisse prise, le cahier des charges, l'étude et la mise en route du projet pourra démarrer, enfin, mais avant on ne peut rien faire.

Finalement, personne n'est lapidé, personne n'est menteur, c'est dommage que j'aie compris ça comme ça mais ce rapport a été envoyé. Je vous remercie de votre attention. ».

Le président remercie Michel Muster et rappelle le règlement qui stipule que le Conseil communal répond en principe de vive voix et « brièvement » aux questions (rires).

6. Lettres et pétitions

Néant.

7. a) Communications du Conseil communal

Le président donne la parole à **Silvia Praz**.

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

J'ai le plaisir de vous annoncer l'entrée en fonction de notre nouvel assistant de sécurité publique, Monsieur Luigi Beltrando. Il a 43 ans et a obtenu son diplôme fédéral de policier à Neuchâtel en 2001. Il commencera le 2 mars prochain dans notre commune. Merci. ».

Le président remercie Silvia Praz et donne la parole à **Daniel Rotsch**.

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

Rapidement, juste pour vous donner le point final d'un crédit qui avait été voté au mois de mars l'année dernière concernant les conduites d'eau Sugiez/Brévarderie, les travaux ont

été faits, très bien faits, 140'000 francs avaient été votés et in fine il a été dépensé 132'000 francs.

Je tiens à remercier Monsieur Tomic qui a fait l'ensemble du travail, demandes d'offres, etc. et a suivi les travaux. Cela a été fait de main de maître, merci infiniment. Quand on a les ressources humaines, on y arrive aussi ! ».

b) Communications du bureau du Conseil général

Néant.

8. Divers

Le président donne la parole à **Maurice Binggeli** (PSLT).

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

Ce soir, quand je vous ai vu arriver ici à l'Espace Perrier, j'ai lu sur vos visages un sentiment de profonde déception. J'ai pensé que cela venait du fait que tout ce Conseil général, comme à son habitude, allait venir dimanche à la comédie-cabaret qu'Animatène avait organisé. Pour une fois que tout le monde allait venir, Animatène a dû annuler cette manifestation parce que la troupe de théâtre ne se sentait plus prête à présenter la pièce prévue à cause d'aléas, de décès, etc. Ils nous ont dit le lundi qu'ils n'étaient plus prêts et on a dû annuler. Animatène s'excuse auprès de vous puisque vous seriez venus…

Par contre, je vous demande de réserver la date du 10 avril parce que le 10 avril vous aurez la chance de voir deux acteurs canadiens qui viennent exprès en Suisse. C'est le seul spectacle qu'ils donnent en Suisse et c'est ici à Marin. Ils vont vous faire voyager à l'aide de cornets en plastique. C'est extraordinaire. Alors là, je pense que vous viendrez tous, comme d'habitude ! Je vous remercie. ».

Le président remercie Maurice Binggeli et donne la parole à **Michel Luthi** (ELT).

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

J'ai écouté avec attention le rapport de Monsieur Muster au sujet du projet ici derrière. Il a fait état d'investisseurs privés. Est-il possible de savoir qui sont-ce, s'il vous plait ?

Le président précise qu'en principe il n'y a pas de discussion.

Le président donne la parole à **Michel Muster**.

« Vous le saurez en temps voulu… »

La parole n'étant plus demandée, **le président** remercie tous les participants et intervenants, la presse et le public. Il vous donne rendez-vous pour la séance extraordinaire du 8 mars 2016, consacrée au projet de fusion, et clôt la séance à 21 h 32.

La rédactrice du procès-verbal

J. Nussbaum

Au nom du Conseil général : Le président, Le secrétaire,

J. D. Röthlisberger M. Planas